



## La revue pour l'histoire du CNRS

14 | 2006

Le patrimoine scientifique

---

# Les documents diplomatiques français : outil pour la recherche ?

Maurice Vaïsse

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1836>

DOI : 10.4000/histoire-cnrs.1836

ISSN : 1955-2408

### Éditeur

CNRS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 3 mai 2006

ISBN : 978-2-271-06350-2

ISSN : 1298-9800

### Référence électronique

Maurice Vaïsse, « Les documents diplomatiques français : outil pour la recherche ? », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 14 | 2006, mis en ligne le 03 mai 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1836> ; DOI : 10.4000/histoire-cnrs.1836

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Comité pour l'histoire du CNRS

---

# Les documents diplomatiques français : outil pour la recherche ?

Maurice Vaïsse

---

- 1 Les archives diplomatiques sont la matière première de l'histoire des relations internationales. Mais plus que d'autres papiers d'État, elles sont d'abord des matériaux utiles à l'administration et à la conduite de la politique étrangère. C'est probablement la raison qui explique que, contrairement à la situation qui prévaut aux États-Unis et en Grande-Bretagne<sup>1</sup>, les archives diplomatiques constituent, avec les archives du ministère de la Défense, le seul dépôt d'archives d'État jouissant de l'autonomie et ne dépendent pas des Archives nationales<sup>2</sup>. Avant même d'être un outil pour la recherche, elles sont des pièces indispensables dans les négociations présentes et futures<sup>3</sup>. Mais leur masse même les rend peu faciles à utiliser, au point que leur publication est souvent envisagée, soit à des fins politiques, soit à des fins scientifiques<sup>4</sup>.
- 2 Négligée en France jusque-là, l'histoire diplomatique fait partie des armes de la revanche affûtées dans les années 1870. Créée en 1874, la première Commission des archives diplomatiques édicte les règles suivantes : seules les archives antérieures à 1774 (donc un délai de cent ans) pourraient être consultées par les chercheurs, sous réserve de soumettre leurs notes à la Direction des Archives. Quant à la publication de documents, elle est théoriquement destinée à servir à l'enseignement diplomatique<sup>5</sup>, mais elle n'est pas faite dans un but scientifique, elle a clairement une intention politique. Comme l'explique en novembre 1906 le Baron de Courcel, vice-président de la Commission : « La direction de nos travaux est toutefois délicate : née d'une inspiration double, elle comporte en même temps une ouverture large dans la communication des documents et une grande prudence dans le choix des documents. Ceux-ci sont en effet des armes bonnes à utiliser pour la défense des intérêts du pays : il est sage de n'en laisser faire usage qu'avec mesure et discernement. Ainsi qu'on l'a dit fort justement, ce dépôt est un musée mais avant tout un arsenal. Notre Commission a été instituée précisément pour veiller sur ce dernier »<sup>6</sup>. Et le ministère des Affaires étrangères affirme très tôt son droit à une sorte de monopole pour la publication de ses propres papiers<sup>7</sup>.

- 3 La Grande Guerre va largement illustrer cette conception d'une histoire diplomatique mise au service de la politique. Dès les premiers mois de la guerre, en effet, le gouvernement français publie le *Livre jaune*<sup>8</sup> : il s'agit d'une sélection de documents diplomatiques choisis avec soin dans un souci de guerre psychologique<sup>9</sup>. La publication des *Origines diplomatiques de la guerre de 1870-71* fut entreprise en 1907 et terminée seulement en 1932<sup>10</sup>. À ce moment-là, le ministère des Affaires étrangères avait commencé une autre vaste entreprise, celle des *Documents diplomatiques français 1871-1914*, qui est en réalité une réponse aux publications russes et allemandes. Les Allemands avaient publié *Die grosse Politik der europäischen Kabinette 1871-1914* ; les Britanniques, les *British Documents on the Origins of the War*, sans compter les documents publiés par les Soviétiques. Aucune publication française, malgré les injonctions reçues de toutes parts<sup>11</sup> : la diplomatie française s'en tient au *Livre jaune*, objet des critiques non seulement étrangères, mais également françaises (en particulier de la Ligue des Droits de l'Homme). Sévère à l'égard de l'indifférence manifestée par les parlementaires, sceptique vis-à-vis d'une opinion publique mal informée, l'historien Pierre Renouvin, secrétaire général de la Commission de publication des Documents diplomatiques français (DDF), et au surplus grand invalide de guerre, considère que le silence français fait la part belle aux interprétations étrangères, avec le risque que seuls les points de vue allemand et britannique prévalent auprès des Américains<sup>12</sup>. De victime de la guerre, le statut de la France est remis en question : elle devient le Shylock. Dans les années 1920, on assiste en effet par ce biais à la prolongation des débats sur l'origine du premier conflit mondial<sup>13</sup>. À travers la publication de leurs archives, les Allemands visent à exonérer leur pays de la responsabilité du déclenchement de la guerre<sup>14</sup> et donc à laver l'affront du fameux article 231. Deux ans après la publication du volume final de la *Grosse Politik*, le gouvernement Poincaré décide en février 1928 de faire publier un recueil de documents diplomatiques pour servir à l'histoire de la politique extérieure de la France de 1871 à 1914.
- 4 Si la décision de publication a été un acte politique, attribué par Pierre Renouvin à la conscience aiguë de Raymond Poincaré, l'historien conteste que le travail de la Commission soit orienté « vers des fins politiques »<sup>15</sup>. Au contraire, insiste-t-il, celle-ci a reçu la promesse d'une « liberté totale » pour une publication inspirée d'un esprit strictement historique<sup>16</sup>. Vingt-trois ans furent nécessaires pour achever le travail, puisque la collection fut terminée en 1957<sup>17</sup>. Une nouvelle commission de Documents diplomatiques français fut créée, par décret du 2 mai 1961 pour préparer la publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1939-1945<sup>18</sup>. L'ensemble fut achevé en 1986<sup>19</sup>.
- 5 L'entreprise actuelle de publication des DDF n'est plus relative aux origines d'une guerre, comme dans le cas des précédentes entreprises et ne peut donc être taxée d'avoir des intentions, sinon polémiques, du moins politiques.
- 6 Créée par un décret de 1983, la Commission de publication des DDF avait pour mission de publier des documents diplomatiques postérieurs à la Conférence de Genève (21 juillet 1954). L'idée sous-jacente était, en publiant des papiers ayant moins de trente ans d'âge, d'en faciliter la consultation par le public qui, en vertu de la règle des 30 ans sous l'égide de la loi de 1979, pouvait avoir accès aux documents antérieurs à 1954<sup>20</sup>. Cette Commission, constituée par des diplomates, des universitaires et des archivistes, a pour tâche, comme l'indique Jean-Baptiste Duroselle, de « résumer en deux gros volumes annuels la politique étrangère de la France, dans tous ses aspects notables »<sup>21</sup>. Depuis 1994, par décision du Premier ministre, il a été créé quatre nouvelles séries. La

Commission comprend donc maintenant cinq sous-commissions responsables chacune d'une série qui ont déjà publié un certain nombre de volumes : la série Première Guerre mondiale 1914-1919 (4 volumes), la série 1920-1932 (6 volumes), la série Seconde Guerre mondiale (3 volumes), la série septembre 1944-juillet 1954 (5 volumes), la série après 1954 (28 volumes)<sup>22</sup>.

- 7 On pourrait caractériser le deuxième âge des DDF par le fait qu'il ne s'agit pas de montrer ou d'expliquer le processus qui a conduit à une guerre (1870-1871, 1914-1918, 1939-1940), mais de refléter la politique étrangère de la France. Cela implique donc une modification profonde sur le plan du contenu. Les DDF doivent servir à illustrer la diplomatie française dans toutes ses implications. Certes, le métier de diplomate consiste à informer, représenter, négocier, mais la première fonction perd de son importance à l'époque récente (presse, radio, télévision), et il faut faire une place aux nouveaux acteurs et aux nouveaux enjeux des relations internationales. On ne s'interdira donc pas de publier une belle dépêche d'Ostrorog rendant compte des transformations de l'Inde à l'occasion de la visite de Christian Pineau en 1956<sup>23</sup> ou une relation par Jacques Baeyens du putsch militaire survenu à Athènes<sup>24</sup>. Celui-ci rend visite dans son palais de Tatoï au jeune roi Constantin qui lui fait le récit de la nuit du putsch militaire : « je ne pouvais m'empêcher de songer à l'horreur de la profonde nuit d'Athalie et aux romans de Dumas père ». Mais on retiendra de préférence tout ce qui permet d'expliquer les relations internationales de l'époque considérée (y compris sur le plan économique et scientifique). Il va de soi qu'aucun pays n'est exclu : on trouve des documents sur les différents continents, sur l'Afrique au sud du Sahara, y compris anglophone, sur tous les États d'Europe, y compris la Suisse et le Saint-Siège : nous avons ainsi publié une dépêche de Guy de la Tournelle, ambassadeur de France au Saint-Siège, datée du 28 décembre 1961, relative à la convocation du Concile Vatican II par le pape Jean XXIII<sup>25</sup>. L'ambassadeur y fait allusion aux raisons avancées par le pape : l'opportunité de la réunion, la vitalité de l'Église, le vaste programme du Concile, le souci d'actualité et des problèmes du monde, les préoccupations œcuméniques.
- 8 Il n'y a pas non plus de question tabou : en particulier les problèmes de coopération spatiale et atomique sont abordés, dont l'actualité à 40 ans de distance est frappante. C'est ainsi que nous avons publié la lettre du ministre des Affaires étrangères au Premier ministre, le 7 septembre 1961, concernant la vente d'une centrale nucléaire à l'Inde<sup>26</sup>. M. Couve de Murville soulève des objections au sujet de la décision prise de renoncer au contrôle de l'utilisation de cette centrale, l'Inde refusant tout contrôle sur les installations, les matériaux nucléaires qui lui seraient soumis et les matériaux fissiles qui y seraient produits. Le ministre des Affaires atomiques, Pierre Guillaumat, s'est montré favorable à une vente assortie seulement d'un engagement d'utilisation pacifique de l'uranium et du réacteur sans exiger de contrôle ultérieur. Le ministre des Affaires étrangères estime que prendre une telle décision entraînerait une grande responsabilité pour la France, et il ajoute que « les inconvénients qui en résulteraient sur le plan politique seraient sans commune mesure avec les avantages que nous pourrions en retirer sur le plan commercial ».
- 9 Dans le cas où l'on pose la question de l'opportunité de publier tel ou tel document, on fait une demande à la Direction compétente, mais jusqu'à présent, il n'y a jamais eu aucune pression pour publier ou injonction de ne pas publier tel ou tel document.
- 10 Comment travaille une Commission de publication ? Le travail se décompose en deux étapes principales : le choix des documents et leur présentation. S'agissant du choix, les

difficultés sont multiples. Elles dérivent d'abord de la masse énorme de documents à consulter. Et l'examen de nombreuses pièces qui ne donneront vraisemblablement rien est obligatoire. Dans son article de 1931, Pierre Renouvin constatait que pour une période de six semaines en 1912, qui n'est pas marquée par des événements importants, la correspondance active et passive du MAE (lettres et télégrammes) compte plus de 4 000 pièces. Pour la publication des DDF (1871-1914), la Commission ne s'est pas contentée de faire des recherches dans les archives du MAE : elle l'a étendue aux fonds de la Guerre, de la Marine et même des colonies. On imagine combien le travail est encore plus lourd pour la Commission du début du XXI<sup>e</sup> siècle en raison de l'inflation de la correspondance diplomatique en un siècle.

- 11 Les difficultés portent ensuite sur le choix à effectuer dans la masse des documents. Pas question de faire une publication intégrale, impossible pour des raisons matérielles et sans réel intérêt. La sélection doit être strictement impartiale, tout en évitant d'apporter des renseignements sur la vie privée des personnes encore vivantes. Face à l'abondance des documents, le choix est primordial.
- 12 Ce choix des documents obéit à un certain nombre de principes constants, même s'il va de soi qu'au cours des années de nouveaux problèmes vont se poser (tandis que d'autres perdront de leur acuité et disparaîtront). Je suggère en conséquence que, avant d'aborder la prospection des dossiers correspondants à un semestre déterminé, les collaborateurs se réunissent pour dégager les faits principaux de l'année considérée, et qu'une nouvelle répartition des tâches, si elle s'avère nécessaire, ait lieu en fonction des résultats de la réunion précitée. La première sélection est effectuée par une équipe de collaborateurs qui sont d'une compétence reconnue : conservateurs d'archives, diplomates, historiens<sup>27</sup>. Cette équipe fait une première sélection des fonds répertoriés au Quai d'Orsay<sup>28</sup>.
- 13 Le choix des documents comporte aussi un problème particulier : en l'occurrence la question des lacunes qui peuvent subsister. Pour des raisons variées, la documentation peut être en effet lacunaire. C'est le cas par exemple pour la période des années 1930, avec les pertes, disparitions et destructions d'archives<sup>29</sup>. La Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères a entrepris un travail considérable de collecte de documents afin de remédier à ces lacunes : c'est la collection des Papiers 1940<sup>30</sup>.
- 14 Mais les lacunes peuvent également provenir du fait que, malgré l'importance de l'affaire pour le Quai d'Orsay, les diplomates ont été tenus à l'écart et comme court-circuités par les responsables politiques : c'est le cas de l'intervention franco-britannique à Suez où le Quai d'Orsay, censé hostile ou au mieux réservé à l'égard de la politique pro-israélienne du cabinet Mollet, a été marginalisé par les dirigeants<sup>31</sup>. Dans ces cas-là, le rôle de la Commission consiste à signaler qu'elle n'a pu retrouver certaines pièces essentielles dans les archives, par exemple les fameux accords de Sèvres entre dirigeants anglais, français et israéliens<sup>32</sup>.
- 15 Afin de remédier à ces lacunes, la Direction des Archives, comme d'ailleurs les différents gestionnaires d'archives, a entrepris une quête d'archives privées ; celles-ci peuvent être d'ailleurs des papiers d'État, détenus par des diplomates, ministres, qui ont conservé par-devers eux des documents aux fins éventuelles de justification ou d'écriture<sup>33</sup>. Mais cela peut être également des papiers privés dont l'intérêt historique est loin d'être négligeable. Ainsi les lettres particulières écrites par des ambassadeurs aux ministres ou au secrétaire général pour les informer d'aspects confidentiels d'une affaire qu'ils ne souhaitent pas voir ébruiter dans les services du ministère<sup>34</sup>, ou bien encore les lettres

personnelles à caractère strictement privé qui comportent des indications précieuses pour l'histoire des relations internationales<sup>35</sup>.

- 16 Cela pose la question de la nature des documents à publier : la correspondance diplomatique n'est pas seule à prendre en compte. Il serait commode de se référer à la collection des télégrammes, mais ce serait restreindre beaucoup l'intérêt du travail diplomatique. D'autres pièces sont tout aussi intéressantes : ce sont les notes des différents services. Par exemple, à propos du retrait de la France de l'Organisation militaire intégrée de l'Otan, les notes de la direction juridique<sup>36</sup> ; ou, à propos du Congo, celles de la Direction des Affaires africaines<sup>37</sup>. C'est aussi le cas des comptes-rendus d'entretiens entre les dirigeants politiques ou diplomatiques avec leurs homologues étrangers : les procès-verbaux de ces conversations permettent de pénétrer dans l'intimité des relations internationales même s'il convient de confronter les comptes-rendus avec ceux des autres États.
- 17 Une critique souvent faite aux documents diplomatiques est qu'ils renseignent largement sur le point de vue des diplomates et les secrets des chancelleries mais qu'ils ne reflètent pas les forces profondes. Pour remédier à cela, la publication s'efforce, autant que possible, de sélectionner des documents relatifs à l'opinion publique, aux mouvements comme le nationalisme, le pacifisme, aux forces économiques et matérielles, aux aspects culturels et scientifiques. Au fur et à mesure que des questions nouvelles s'imposent dans l'actualité, il est indispensable d'en tenir compte. C'est le cas par exemple des questions d'environnement. Nous avons ainsi publié des documents relatifs à l'Année géophysique internationale et en particulier à la coopération scientifique internationale dans l'Antarctique<sup>38</sup>.
- 18 La présentation des documents dans un volume répond aussi à un certain nombre de critères : plusieurs principes caractérisent la publication des DDF. Le premier principe retenu est celui de l'ordre chronologique, ce qui n'est pas le cas pour certaines publications analogues. Les Américains ont choisi pour les Foreign Relations of the United States (Frus) un mélange d'ordre thématique ou plutôt géographique (Vietnam, Moyen-Orient, Europe) et chronologique (ex : Vietnam 1966, Europe, 1961-1963). Le classement thématique a des avantages indéniables pour le chercheur qui travaille sur une question particulière. Mais il a aussi de sérieux inconvénients :
  - 19 1) il est souvent fait mention de plusieurs questions dans un seul document. Dans ce cas, il faut soit le découper en plusieurs parties, soit reproduire à plusieurs reprises le même document ;
  - 20 2) il y a une incertitude sur le classement de certaines pièces, par exemple entre les questions multilatérales et les relations bilatérales, c'est le cas par exemple des documents relatifs aux relations franco-américaines.
- 21 Le classement chronologique est plus sûr : il élimine la part d'arbitraire que suppose un classement thématique ou géographique. Les diplomates travaillent dans l'urgence, toutes les affaires agissent les unes avec les autres. Le classement chronologique permet de rendre compte de l'interaction des événements, des relations entre différentes négociations. Il reconstitue la réalité temporelle des affaires, le contexte général, indispensable à la compréhension d'ensemble. Pour remédier à l'absence de classement thématique, on a pris l'habitude de placer en tête de chaque volume une table méthodique qui, classant les documents par zones géographiques ou par question, donne une analyse pièce à pièce. Quitte à paraître contradictoire, je considère que dans certains

cas l'ordre thématique peut être utile. Je voudrais citer deux cas très différents : celui du volume sur les armistices de juin 1940 et celui des négociations de paix en Algérie<sup>39</sup>. Le premier redonne toute leur valeur à des notes, dépêches, et télégrammes remarquablement annotés : à travers les événements tragiques de ces trois mois décisifs (25 mars - 25 juin 1940), c'est tout le traumatisme de la défaite et de l'armistice qui ressurgit, et qu'éclaire ce volume qui se lit comme un roman tragique. Doit-on, peut-on continuer la lutte ? De son ambassade à Belgrade, Raymond Brugère dès le 17 juin prend position : « je refuse de servir un gouvernement [...] qui signerait la capitulation de la France ». Vers la paix en Algérie est la reprise de documents déjà publiés dans les volumes chronologiques de 1961 et 1962, enrichis d'une introduction et d'une conclusion, d'une chronologie et d'une bibliographie. Parmi maints documents, retenons ce compte-rendu d'un tête-à-tête qui a lieu le 23 mars 1961 entre de Gaulle et Michel Debré pour savoir comment il convient d'aborder les négociations : il permet de mesurer, un an tout juste avant les accords d'Évian, l'ampleur des illusions françaises à propos de l'avenir de l'Algérie : pas question de lâcher le Sahara et maintien d'une force armée française dans une Algérie indépendante.

- 22 Deuxième principe : celui d'une publication *in extenso*. Les documents sont en effet reproduits dans leur texte intégral, parfois en petits caractères s'ils sont trop longs<sup>40</sup>. Ainsi tombe le reproche souvent fait aux publications de documents, qu'on peut interpréter à sa guise, surtout en pratiquant des coupes dans le texte.
- 23 Troisième principe : l'annotation des documents est destinée à faciliter la consultation du recueil. Les annotations visent à identifier un personnage ou un événement, à renvoyer à des documents non publiés, enfin à donner des renseignements indispensables pour la compréhension, consistant par exemple à éclairer le sens des sigles ou des allusions. Mais ces notes, qui sont réduites au minimum indispensable : rectification d'une date erronée, variantes entre différents textes retrouvés, ne sont pas destinées à suggérer, voire à imposer une interprétation. Le lecteur est libre de l'interprétation qu'il entend donner au document. Chacune des pièces est accompagnée d'une référence aux fonds d'archives, destinée à permettre au chercheur de se reporter à l'original. Enfin, chaque volume comporte un index qui permet l'identification des personnes citées dans les documents, et la détermination de leur fonction.
- 24 Les documents diplomatiques, outil pour la recherche ? On pourrait y objecter que les chercheurs ont tout intérêt (et même sont astreints) à consulter les archives elles-mêmes et non les DDF qui n'en sont après tout qu'une sélection empreinte de subjectivité, on l'a dit. Les lecteurs des DDF ne doivent pas perdre de vue qu'ils se trouvent en face d'une sélection de documents et que le choix peut être sujet à caution.
- 25 Ceci est vrai, mais d'autres arguments peuvent être pris en considération. D'abord, pour les chercheurs éloignés du lieu de consultation, les publications de documents représentent une aubaine. Ensuite, même pour ceux qui ont la possibilité de travailler sur les fonds, les documents diplomatiques français permettent aux historiens d'appréhender l'ensemble d'une question dans toutes ses implications. Ils leur donnent un fil conducteur vers la masse des documents et préparent la voie à des recherches exhaustives, en attirant leur attention sur des fonds auxquels ils ne pensent pas toujours. Ils peuvent éviter des erreurs d'interprétation ou des appréciations hâtives en replaçant les choses dans le cadre général de la vie politique française. Par les notes infra-paginales, les index renseignés, les DDF constituent aussi une véritable mine pour le chercheur en histoire des relations internationales. L'édition de documents permet donc de fournir aux chercheurs

des matériaux, de leur faire gagner du temps, sans compter que cela protège les documents eux-mêmes<sup>41</sup>. L'intérêt de la publication est maintenant largement reconnu<sup>42</sup>.

- 26 Les DDF, outil pour la recherche donc ? La lecture des Documents diplomatiques permet-elle de découvrir la réalité des relations extérieures d'un État ? Il existe des limites au travail et d'abord la subjectivité des membres des Commissions. Mais il y a un fait plus ennuyeux : outre le problème d'éventuelles lacunes déjà signalé, il demeure que les dépêches, notes, télégrammes, etc. permettent de comprendre les démarches intellectuelles, pas de révéler le dessous des cartes, les sous-entendus. Les documents ne nous révèlent qu'imparfaitement l'importance relative des diverses affaires. Les documents ne disent pas tout. On peut d'ailleurs en dire autant pour les archives<sup>43</sup>. Celles-ci sont à la fois une source indispensable pour l'historien et un critère de scientificité (de ce point de vue là, l'appareil critique des DDF avec les notes infra-paginales, l'index, etc. est un instrument irremplaçable). Mais l'écriture de l'histoire doit se faire parfois sans les archives ou en opposition avec elles. L'archive ne livre qu'un savoir limité, celui de l'institution et de l'homme qui l'ont produite. Les archives ne disent pas tout : chacun peut citer des exemples de silences, de non-dits ou tout simplement d'absence de documents. Les archives peuvent même mentir, désinformer. Et l'histoire n'est pas qu'une accumulation d'archives juxtaposées. C'est le questionnement propre à l'historien qui donne du sens à une masse de documents auxquels on peut tout faire dire : de ce point de vue là, les DDF ont l'avantage sur les archives de se présenter sous forme de volumes facilement consultables.
- 27 Outil pour la recherche sans aucun doute. Mais aussi porte ouverte sur la vie : sinon pourquoi les volumes de DDF de la Grande Guerre seraient-ils attendus et acquis avec gourmandise par les écrivains et les romanciers ? Et au-delà des analyses des diplomates et des échanges entre responsables politiques, c'est une véritable plongée dans la vie du siècle où l'on voit le danseur Nijinski choisir la liberté, le général Ouïkir mis en cause dans l'assassinat de Ben Barka, et la Bolivie refusant à de Gaulle de libérer Régis Debray. Les DDF, c'est le monde à livre ouvert.

---

## NOTES

1. Mais non en Allemagne, où le ministère des Affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*) a toujours eu - et le détient encore aujourd'hui - le monopole de conserver ses archives. Je dois cette remarque au professeur Jacques Bariéty, qui a bien voulu relire ce texte.

2. Cf. ministère des Relations extérieures, *Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines*, 2 tomes, Imprimerie nationale, 1985.

3. Jean Baillou *et al.*, *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Éditions du CNRS, 1984.

4. Plusieurs études récemment publiées mettent l'accent sur cet aspect : Keith Hamilton, « La diplomatie des archives sous la III<sup>e</sup> République, 1871-1914 », in *Revue d'histoire diplomatique*, 2005, n° 4.



5. Constamment ajournée pour des raisons administratives, financières ou autres, la collection des Recueils des *instructions* données aux ambassadeurs de France de la paix de Westphalie (1648) à la révolution de 1789 est lancée en 1880, le premier volume sort en 1884.
6. Cité par Keith Hamilton, *op. cit.*
7. Face au Comité des travaux historiques et scientifiques qui entendait les publier.
8. Ministère des Affaires étrangères (ci-après MAE), *Documents diplomatiques 1914, la Guerre européenne*, 1914. Le terme de *Livre jaune*, par analogie avec le *Blue Book* britannique, désigne la publication sous couverture jaune de documents diplomatiques pour l'information des parlementaires et de l'étranger.
9. Avec parfois des passages tronqués, qui pourraient affaiblir la position française à propos de la question de la responsabilité dans le déclenchement de la guerre.
10. 29 volumes furent publiés.
11. Ainsi, l'ambassadeur de France à Berlin, Pierre de Margerie souhaite « une publication rapide » pour démontrer « que nous n'avons rien à craindre » cité par Keith Hamilton, *op. cit.*
12. Pierre Renouvin, « La publication des documents diplomatiques français », 1871-1914, *Revue historique*, mars-avril 1931, pp. 266-274.
13. Sur les origines de la guerre, cf. Jacques Droz, *Les causes de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale*, essai historiographique, Seuil, 1973. Dominique Lejeune, *Les causes de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale*, Colin, 1992. Raymond Poidevin, *Les origines de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale*, 1975, PUF.
14. Holger Herwig, « Clio deceived, Patriotic self-censor-ship in Germany », *International Security*, 1987, n° 2, pp. 5-44.
15. Il conviendrait d'ajouter que R. Poincaré était directement visé par les polémiques. Sur l'affrontement entre Paris et Berlin cf. Jacques Bariéty, *Les relations franco-allemandes, 1918-1924*, Pedone, 1977, et Stanislas Jeannesson, *Poincaré, La France et la Ruhr*, Presses universitaires de Strasbourg, 1988.
16. Tout en refusant de restreindre ses recherches à certaines questions déterminées et choisies en raison des relations directes de la France avec le déclenchement de la guerre, l'axe du travail doit être l'étude de la politique d'alliance et de contre-alliance.
17. Le recueil comprend 42 volumes répartis en trois séries : 1<sup>re</sup> série : 1871-1900 (16 volumes) ; 2<sup>e</sup> série : 1901-1911 (15 volumes) ; 3<sup>e</sup> série : novembre 1911-août 1914 (11 volumes).
18. Elle fut présidée comme la précédente par Pierre Renouvin remplacé après son décès en 1974 par Jean-Baptiste Duroselle.
19. 13 tomes pour la série 1932-1935, 19 pour la série 1935 à septembre 1939.
20. Mais le retard pris par le démarrage de cette série (car la publication de la précédente collection n'était pas terminée) aboutit à ce que la consultation peut actuellement porter sur le début des années 1970, alors que la publication en est à l'année 1966 !
21. « Introduction générale » in *DDF*, 1954-I, p.X. par Jean-Baptiste Duroselle que j'ai suppléé à partir de 1992 lorsque, malade, il ne put poursuivre sa tâche. On me pardonnera, dans la suite de ce texte, de choisir les exemples dans les volumes dont j'ai eu l'honneur de diriger la publication.
22. Sous la responsabilité scientifique respectivement de Jean-Claude Montant, Jacques Bariéty, puis Christian Baechler, André Kaspi, Georges Soutou et Maurice Vaïsse, la Commission de publication est présidée successivement par Jean-Baptiste Duroselle (1975 à 1994), François Puaux (1994-1996) et Gabriel Robin. Une fusion de la Commission de publication et de la Commission des Archives diplomatiques est réalisée en 2005.

23. Dépêche du 14 mars 1956 d'Ostrorog, ambassadeur à New Delhi, in *DDF*, 1956-I, n° 171.
24. *DDF*, 1967-I, à paraître.
25. Dépêche de M. de la Tournelle, ambassadeur à Rome-Saint-Siège, 28 décembre 1961, *DDF*, 1961-II, n° 237.
26. Lettre de M. Couve de Murville à M. Debré, Premier ministre, *DDF*, 1961-II, n° 97.
27. Ainsi pendant de nombreuses années (1962-1998), un archiviste-paléographe rattaché au CNRS, M. Yvon Lacaze, a servi de secrétaire et en réalité de cheville ouvrière à la Commission.
28. Pour les années 1960, les principales séries sont : les fonds géographiques classiques, par continents, les fonds du Cabinet du ministre et du secrétariat général (série « Entretiens et Messages »), cette série contient en effet de nombreux comptes-rendus d'entretiens du général de Gaulle, du Premier ministre, ou du ministre des Affaires étrangères Couve de Murville avec des hommes d'État étrangers. Bien qu'incomplète, la série s'avère particulièrement éclairante sur la politique étrangère de De Gaulle. Les fonds de services relatifs à des questions internationales et dépendant de la Direction politique (Nations Unies et organisations internationales, Désarmement, pactes et Affaires spatiales, Affaires atomiques) ou de la direction des Affaires économiques (Coopération économique). Pour l'Algérie : la Mission de liaison avec l'Algérie (dépendant de la Direction politique), et ultérieurement le fonds du Secrétariat d'État aux Affaires algériennes.
29. Cf. *Les archives du ministère*, *op. cit.*, pp.107-194. Ibidem pp.198-202.
30. Cf. l'inventaire des papiers 1940. Par la suite, les archives des postes diplomatiques ont été mises à disposition.
31. Sur cette affaire, cf. Christian Pineau, *1956-Suez*, Robert Laffont, 1976, Raphaëlle Ulrich Pier, René Massigli, Peter Lang, 2006.
32. Par les accords de Sèvres (22 octobre 1956), Guy Mollet, Selwyn Lloyd et Ben Gourion mettent au point le scénario d'une action militaire et diplomatique commune contre l'Égypte. Ces accords sont gardés rigoureusement secrets, et le texte lui-même ne doit pas être communiqué.
33. Sur ce point, lire l'échange de lettres entre Raymond Poincaré et l'ambassadeur M. Paléologue. Celui-ci refuse de communiquer à la Commission les documents qu'il a gardés par devers lui, cf. Pierre Renouvin, « les *DDF*, 1871-1914 », *Revue historique*, 1961, pp. 1939-152.
34. Ex. la lettre adressée par Bousquet, ambassadeur de France à Bruxelles, à Jean Laloy, directeur d'Europe, rendant compte de sa conversation avec P. H. Spaak, le 9 juin 1961 (*DDF*, 1961-I, n° 281). On se trouve en pleine négociation du projet d'Union politique européenne, et les Belges semblent enclins à une proposition de compromis par rapport à la position dure adoptée par les Hollandais. L'ambassadeur à Bruxelles veut jauger sa marge d'initiative en s'adressant au directeur d'Europe par une lettre personnelle.
35. C'est le cas en particulier de la correspondance Cambon, retrouvée à l'occasion d'une recherche doctorale entre Paul, Jules Cambon et leur mère, qui recèle beaucoup d'aperçus sur la vie diplomatique de l'époque. Cf. Laurent Villate, *La République des diplomates*, Science infuse, 2001.
36. *DDF*, 1966-I, nos 301, 321, 322, 328.
37. *DDF*, 1966-I, nos 43, 177, 213.
38. Le Traité sur l'Antarctique signé le 1<sup>er</sup> décembre 1959 stipule que l'Antarctique est librement ouvert à la recherche scientifique. *DDF*, 1959-II, nos 117, 131, 178, 201, 211, 246, 260, 265.

39. Ministère des Affaires étrangères, *DDF, les armistices de juin 1940*, Peter Lang, 2003 ; et *Vers la paix en Algérie*, Bruylant, 2003.
40. Les appréciations ou commentaires, inscrits en marge des documents, sont reproduits.
41. Bertrand Joly, « L'édition des documents des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 2003, pp. 537-552.
42. P.-J. Catinchi « Éditer l'archive, de sources sûres », *Le Monde*, 9 novembre 2001.
43. Cf. Maurice Vaïsse, « Archives et écriture de l'histoire », in *Les Français et les archives*, Fayard, 2002, pp. 95-102.
- 

## RÉSUMÉS

Les archives diplomatiques sont la matière première des relations internationales. Dans la période des guerres européennes (1870-1945), les États belligérants ont publié des extraits de leurs fonds d'archives dans le but de démontrer les responsabilités de l'ennemi dans le déclenchement de la guerre ou dans les crimes commis. Depuis les années 1960, la publication sous forme de volumes reliés et annotés est faite dans une autre perspective, afin de refléter la politique étrangère d'un pays sous toutes les facettes.

Le choix des documents à publier est délicat : il consiste davantage à écarter parmi les documents innombrables, ceux qui illustrent le mieux la politique étrangère de la France. On évitera de publier par exemple des analyses de presse ou des analyses ne portant pas exactement sur la diplomatie française. Mais il n'y a pas de question taboue, et la publication, qui se fait dans la plus grande discrétion, intéresserait bien souvent les journalistes et tous les amateurs de plus ou moins grands secrets d'État.

De sorte que les documents diplomatiques français, publiés dans un ordre strictement chronologique et annotés, constituent un outil de recherche extrêmement pratique pour tous les chercheurs, qu'ils soient historiens ou romanciers.

Certes, l'instrument est incomplet et imparfait, car il ne dispense pas d'une consultation dans les fonds d'archives ; mais il constitue une porte d'entrée et un fil conducteur bien utile pour préparer la voie à des recherches exhaustives. À travers, les volumes de documents diplomatiques, c'est la vie qui éclate dans tous ses aspects.

## INDEX

**Mots-clés** : guerre, archives, documents diplomatiques français, DDF, diplomatie, ministère des affaires étrangères, lettre, télégramme, notes

## AUTEUR

### MAURICE VAÏSSE

Maurice Vaïsse est professeur d'histoire des relations internationales à l'Institut d'études politiques de Paris et responsable de la publication des *Documents diplomatiques français* pour les années 1960. Il a notamment publié *La Grandeur, politique étrangère du Général de*

*Gaule 1958-1969*, Fayard, 1998, et *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, 10<sup>e</sup> édition, 2005.